

Rédacteur : Direction des relations extérieures et du développement international

Note à l'attention du conseil d'administration

Objet : Taux applicables pour les actions de mobilité étudiante Erasmus + au titre de l'année 2021-22

Le programme Erasmus+ permet de financer des actions de mobilité étudiante dans l'enseignement supérieur. A ce titre, l'URCA bénéficie d'une subvention annuelle pour verser des bourses mensuelles à ses étudiants qui effectuent une mobilité d'études ou de stage en Europe.

Pendant l'année universitaire 2021-22, deux conventions de subvention Erasmus+ seront en vigueur, régies par deux programmations différentes :

- **Convention 2020-21 (prolongée sur 2022) : 325 440€.**
Régie par la programmation 2014-2020. Le reliquat de subvention sera utilisé pour payer 42 mobilités d'études sur l'année universitaire 2021-22 ;
- **Convention 2021-22 : 194 139 €**
Régie par la programmation 2021-2027.

Nouvelles règles de financement

La nouvelle programmation Erasmus+ 2021-2027 inclut de nouvelles règles de financement, notamment l'obligation de verser aux étudiants des compléments financiers en plus de la bourse mensuelle de soutien individuel, selon les modalités ci-dessous :

- **Stage en Europe** : bourse de soutien individuel + complément financier de 150€ /mois
- **Inclusion** : bourse de soutien individuel + complément financier de 250€ /mois afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des critères suivants :
 1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
 2. habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
 3. habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
 4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
 5. appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 € ;
- **Transport à moindre empreinte carbone** : complément financier unique de 50€ afin d'encourager les étudiants à utiliser pour leur mobilité des modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre : train, bus et covoiturage.

L'établissement a par ailleurs l'obligation de garantir une égalité de traitement entre tous les étudiants partant sur une même année académique. Ces nouvelles règles propres à la programmation 2021-2027 seront donc appliquées indépendamment de la convention sur laquelle sont payées les bourses.

Pour l'année 2021-22, les taux applicables suivants sont proposés en fonction du groupe d'appartenance du pays de destination, défini en fonction du coût de la vie¹ :

¹ Conformément aux règles de financement détaillées dans l'annexe IV des conditions générales de l'appel à proposition 2021 pour les projets mono-bénéficiaires :
https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Annexe%20IV_KA131-HED_pays%20du%20programme_54.pdf

Taux de bourse et compléments financiers applicables pour les actions de mobilité étudiante Erasmus+ pour l'année universitaire 2021-2022

Groupe de pays	Bourse de soutien individuel	Stage	Inclusion	Transport à moindre empreinte carbone
Groupe 1 Coût de vie élevé <i>(Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède)</i>	370€/mois			
Groupe 2 Coût de vie moyen <i>(Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal)</i>	320€/mois	150€/mois	250€/mois	50€
Groupe 3 Coût de vie bas <i>(Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie)</i>	270€/mois			